

DEMANDE DE PRIX (RFQ)

PNUD, 13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi ; Rabat	DATE :12-06-2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : 30-2020

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la prestation pour **l'Elaboration d'une proposition de projet de soutien aux NAMA - NAMA Support Project - (NSP) pour financement dans le cadre du 7ème appel à propositions de la NAMA Facility**, tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises, par courrier électronique, jusqu'au **19/06/2020 à 16h00** heure de Rabat à l'adresse suivante :

procurement.morocco@undp.org

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format.pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus. **La taille des fichiers transmis ne doit pas dépasser 10 Mo par email.**

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la prestation sus mentionnée :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	PNUD
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	✓ Selon le calendrier de livraison : Le délai de réalisation de la prestation est de <u>deux mois (2)</u>, et commencera à prendre effet à partir de la date de signature du contrat. La réalisation de la prestation se fera selon le calendrier ci-après : Phase 1 : Préparation d'une note de cadrage pour l'élaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMAs- NSP (15 jours) ; Phase 2 : Elaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMA- NSP (1 mois et demi).
Calendrier de livraison	✓ Requis
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	✓ Devise locale : Dirham Marocain MAD.
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ¹	✓ Doit inclure la TVA
Date-limite de soumission de l'offre de prix	
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	✓ Français ✓ Livrables : Livrable 1 en Français et Livrable 2 en Anglais
Documents à fournir	✓ Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; ✓ Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; ✓ L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ; ✓ Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de

	l'ONU
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	90 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	Interdites
Conditions de paiement	100% dès livraison complète du service
Indemnité forfaitaire	Non applicable
Critères d'évaluation	✓ Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ✓ Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat ✓ Délai de livraison conforme aux exigences
Le PNUD attribuera un contrat à :	Un seul et unique fournisseur
Type de contrat devant être signé	Bon de commande (Purchase order)
Conditions particulières du contrat	Annulation du BC/contrat en cas de non-respect du calendrier de livraison
Conditions de versement du paiement	✓ Validation du livrable par le Ministère de la solidarité du développement social de l'égalité et de la famille (DPDPSH) ✓ Acceptation écrite des biens/services sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ ²	✓ Termes de références requis (annexe 1) ✓ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) ✓ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ³	PNUD Rabat : Services Généraux Adresse : <u>13 Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat, Maroc</u> N° de fax : +212 537 63 30 89 Adresse de courrier électronique : <u>Procurement.Morocco@undp.org</u> Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.
--	--

Les biens/services proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux TDR minimums décrites ci-dessous et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

³La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.



Ministère de l'Équipement,
du Transport, de la Logistique
et de l'Eau



Au service
des peuples
et des nations

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,
Mohamed Cheddad
Operations Manager

Annexe 1

TERMES DE REFERENCE

Pays : Maroc

Description de la mission : Elaboration d'une proposition de projet de soutien aux NAMA - NAMA Support Project - (NSP) pour financement dans le cadre du 7ème appel à propositions de la NAMA Facility

Durée de la mission : 45 jours ouvrables.

Lieu : Rabat

1. CONTEXTE

Le Maroc est fortement engagé dans la voie de réduction de ses émissions par l'élaboration des stratégies et le développement de programmes et de projets d'atténuation et d'adaptation aux Changements Climatiques (CC). L'engagement pris dans le cadre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) de réduire 42% de ses émissions à l'horizon de 2030, dont 25% conditionnée, traduit la volonté du Royaume de contribuer à l'effort international en matière de lutte contre les effets de CC.

Dans le cadre de cette dynamique, plusieurs actions et mesures ont été entreprises par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique, et de l'Eau (METLE) visant l'atténuation des émissions des GES du secteur des transports et l'adaptation de son infrastructure au changement climatique, et le développement à faible carbone. Le secteur de la logistique a fait l'objet d'une stratégie dédiée, intitulée « stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique », visant entre autres la contribution à la réduction de 35% des émissions du CO₂ du secteur de transport routier de marchandises, et ce à travers notamment la rationalisation de la circulation des biens dans tout le Royaume, et l'amélioration des performances du secteur.

La mise en œuvre de cette stratégie et la concrétisation de son objectif de réduction des émissions a été accompagnée par l'implémentation de plusieurs initiatives, notamment le projet GEF-Transport « intégration du changement climatique dans la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique et dans la mise en œuvre des plateformes logistiques », dont la mise en œuvre est pilotée par le METLE, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le projet GEF-Transport aspire à intégrer les considérations des Changements Climatiques dans cette stratégie et dans la mise en œuvre des zones logistiques multi-flux (ZLMF), et se concentre principalement sur les zones logistiques de la Région de Casablanca-Settat. Plusieurs activités ont été réalisées, dont certaines revêtent un caractère stratégique notamment l'inventaire national des émissions des GES des flottes routières et ferroviaires dédiées aux transports des marchandises,

l'initiation au développement de l'éco-conduite au Maroc, la NAMA Transport-logistique, la mise en place en cours d'un cadre institutionnel de gouvernance climatique au niveau du METLE.

Dans ce contexte, le METLE et le PNUD comptent saisir l'opportunité de financement de la NAMA Facility, dans le cadre du 7ème appel à proposition de projets de soutien, pour la concrétisation de la première phase des actions inscrites dans la NAMA Transport-Logistique au niveau de la Région de Casablanca-Settat, et de contribuer ainsi à l'effort de mise en œuvre de la CDN.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

La présente consultation a pour objet la réalisation de la prestation relative à l'élaboration d'une proposition de projet de soutien aux NAMA - NAMA Support Projects - (NSP) pour financement dans le cadre du 7ème appel à propositions de la NAMA facility.

3. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Le prestataire procédera à la réalisation de la prestation selon les deux phases ci-après :

Phase 1 : Préparation d'une note de cadrage pour l'élaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMAs- NSP

Le Prestataire aura pour tâche de préparer une note de cadrage n'excédant pas 10 pages, et devra cerner les aspects suivants :

- Présentation de NAMA Support Project - (NSP) dans le cadre du 7ème appel à propositions de la NAMA Facility ainsi que quelques projets qui ont bénéficié de ce mécanisme de financement ;
- Présentation d'un plan d'action pour l'élaboration de la proposition de projet de soutien aux NAMAs - NAMA Support Project - (NSP) ;
- Proposition sommaire de trois scénarios de montage du projet de soutien aux NAMAs - NAMA Support Project - (NSP), comprenant notamment les actions, mesures, les partenaires potentiels et les éléments du montage financiers pour faciliter la prise de décision.

Cette note sera soumise à la hiérarchie supérieure du METLE pour information et appréciation.

Phase 2 : Elaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMAs- NSP

A l'issue des résultats de la phase 1, le prestataire aura pour tâche de réaliser ce qui suit :

- Animation de la première réunion de lancement du processus d'élaboration du projet en présence des partenaires concernés par le scénario retenu ;
- La mise en œuvre du plan d'action tel que présenté et validé dans la note de cadrage pour :

- L'élaboration du document de proposition de projet et ses annexes conformément aux canevas définis par le bailleur de fonds dans le 7ème Appel pour des projets de soutien aux NAMA (www.nama-facility.org). Ce document devra faire ressortir les points suivants :
 - Des informations générales et spécifiques sur le projet ;
 - Le cadre logique ;
 - Le concept de la phase de Préparation Détaillée du Projet (DPP) du NSP ;
 - Le budget détaillé du DPP qui sera financé par la NAMA Facility ;
 - Le plan d'affaires- description (obligatoire) ;
 - Le mécanisme financier ;
 - Le calcul de l'atténuation des GES.
- L'animation de la réunion d'examen et de validation du document ;
- Le document NSP et ses annexes doivent être élaborés en Anglais.

4. MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE GOUVERNANCE DE LA MISSION

Le déroulement des prestations objet de la présente consultation sera piloté par un comité de suivi composé des représentants du METLE et du PNUD.

L'examen et la validation des livrables sera assuré par un comité ad hoc qui sera institué à cet effet et composé des représentants du METLE, du PNUD et des partenaires concernés par le financement et le pilotage de la mise en œuvre du projet.

Les réunions du comité susvisé seront programmées à la demande du prestataire ou du Projet GEF-Transport. Elles devront faire l'objet de comptes rendus rédigés par le prestataire et validés par les participants à ces réunions.

5. LIVRABLES DE LA MISSION

Les livrables qui seront produits par le prestataire sont les suivants :

PHASES	LIVRABLES
Phase1 : Préparation d'une note de cadrage pour l'élaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMAs- NSP.	Note de cadrage pour l'élaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMAs- NSP.
Phase 2 : Elaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMA- NSP.	Le document de proposition du projet de soutien aux NAMA (NSP) avec les annexes en Anglais .

6. DELAI DE REALISATION DE LA PRESTATION

Le délai de réalisation de la prestation est de **deux mois (2)**, et commencera à prendre effet à partir de la date de signature du bon de commande/contrat.

La réalisation de la prestation se fera selon le calendrier ci-après :

Phase 1 : Préparation d'une note de cadrage pour l'élaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMAs- NSP **(15 jours)** ;

Phase 2 : Elaboration de la proposition du projet de soutien aux NAMA- NSP **(1 mois et demi)**.

7. VALIDATION DES LIVRABLES

Les livrables relatifs à chaque phase de la Prestation doivent être remis en format électronique. Le comité de suivi se réserve un délai de 8 jours pour donner son avis sur ces livrables à compter de la date de leur remise, sans pour autant que ce délai ne soit compté dans les délais d'exécution.

Les livrables provisoires, tenant compte des remarques du comité de suivi de la Prestation devront être remis dans un délai maximum de 8 jours à compter de la remise de l'avis du comité de suivi.

8. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le soumissionnaire doit proposer une équipe composée comme suit :

- **Un(e) Chef d'équipe** disposant de :
 - Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l'environnement, du développement durable ou toute autre discipline similaire ;
 - 15 ans au moins d'expérience confirmée dans le domaine de l'environnement, développement durable et changement climatique ;
 - Une expérience démontrée dans le développement et le montage de projets de coopération financés par des bailleurs internationaux ;
 - Une expérience avérée dans le secteur du transport et mobilité durable ;
 - Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;
 - Parfaitement bilingue Français/Anglais.

- **Un(e) expert(e) en Finance** disposant de :

- Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de la Finance ;
- 15 ans au moins d'expérience confirmée dans le domaine de la finance, modélisation financière, gestion des fonds d'investissement, levée des fonds auprès des bailleurs internationaux ;
- Une expérience démontrée dans le montage financier, modélisation économique, élaboration des plans d'affaires ;
- Une expérience avérée dans la finance verte ;
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;

9. SOUMISSION DES OFFRES

L'offre technique doit comporter les éléments suivants :

- Note méthodologique détaillant l'approche proposée pour la réalisation de la mission et un planning détaillant les tâches à réaliser ;
- CV des consultants mettant en valeur leurs expériences et compétences en lien avec la consultation
- Attestations des références justifiant des prestations similaires.
- Lettre d'intérêt et de disponibilité (selon modèle en annexe 2).

L'offre financière

L'offre financière pour la prestation devra comprendre un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc).

Afin d'assurer une bonne comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation du montant forfaitaire.

NB : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou
- Dollar des Etats-Unis ou
- Euro

Conditions de conversion des devises : Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions, le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ;

Les bureaux d'études et consultants régies par la loi marocaine sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD).

10. MODALITES DE PAIEMENTS

Le paiement du prestataire sera effectué de la manière suivante :

- 50% après remise et validation du livrable **de la phase 1** ;
- 50% remise et validation des livrables **de la phase 2**.

11. CRITERES D'EVALUATION DE LA CONSULTATION :

Le prestataire sera évalué en fonction d'une combinaison de critères techniques et financiers.

Phase 1 : Evaluation technique des offres

L'évaluation technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

Critères de l'évaluation technique	Points
Note méthodologique proposée - Améliorée : 25 points - Simple : 10 points - Non conforme : 0 points	25
Chronogramme proposé - En adéquation avec les délais de réalisation : 5 points - Non-respect des délais : 0 points	5
Profil du chef d'équipe Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l'environnement, du développement durable ou toute autre discipline similaire	5
Expérience confirmée dans le domaine de l'environnement, développement durable et changement climatique ; = 15 ans : 10 points > 20 ans : 15 points	15
Expérience démontrée dans le développement et le montage de projets de coopération financés par des bailleurs internationaux 5 points par attestation de référence similaire (Maximum 5)	25
Une expérience avérée dans le secteur du transport/mobilité durable	5

Profil de l'expert(e) en Finance	
Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de la Finance.	5
Expérience confirmée dans le domaine de la finance montage et gestion des fonds d'investissement, levée des fonds auprès des bailleurs internationaux. = 15 ans : 5 points > 15 ans : 10 points	10
Une expérience avérée dans la finance verte	5
Total	100

Améliorée : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

Simple : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ;

Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDR.

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points)

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière



Ministère de l'Équipement,
du Transport, de la Logistique
et de l'Eau



*Au service
des peuples
et des nations*

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le candidat qui recevra la notation technico-financière la plus élevée sera retenu pour effectuer la consultation.

12. DEPOTS DES OFFRES

Les offres seront envoyées par courriel, au plus tard, **le vendredi 19 juin 2020 à 16h00** (Heure de Rabat) à l'adresse électronique suivante : procurement.morocco@undp.org , en spécifiant dans l'objet : « **RFQ 30-2020- Elaboration d'une proposition de projet de soutien aux NAMA - NAMA Support Project - (NSP) pour financement dans le cadre du 7ème appel à propositions de la NAMA Facility** ».

13. ANNEXES

Annexe 1- Termes de référence

Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière

Annexe 3 – conditions générales

Annexe 2

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR⁴

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur⁵)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **RFQ 21-2020** :

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens et services conformes aux exigences

N° d'article /livrable	Description/Spécifications des biens et services	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article/livrable
Offre de prix finale, totale et globale hors taxes					

Arrêté le bordereau des prix à la somme de (en chiffres et en lettres) : dirhams marocains hors taxe (HT).

TVA : _____

Total TTC : _____

⁴Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

⁵ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.



Ministère de l'Équipement,
du Transport, de la Logistique
et de l'Eau



Au service
des peuples
et des nations

TABLEAU2 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison selon le calendrier			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[fonctions]
[date]

Annexe 3

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément

autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle

personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

- 18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19. INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.

Annexe 4

Compétences requises des profils

Pour les spécialistes

Catégorie de capsule	Position	Qualité
1	Spécialiste en psychologie	- Domaine d'études : diplôme ou attestation en tant que docteur en psychiatrie ou en pédopsychiatrie ou neurologie ; - Nature d'expérience : Justifier d'une expérience en matière de formation ou de sensibilisation en direction des PSH et leurs familles ; - Connaissance des techniques et méthodes de traitement comportemental des personnes autistes est un atout ; - Compétence de vulgarisation en Darijâ ; - Sens de l'engagement et la disponibilité pendant la période des enregistrements.
2	Spécialiste en rééducation motrice	- Domaine d'études : diplôme ou attestation en tant que médecin rééducateur ; - Nature d'expérience : Justifier d'une expérience en matière de formation ou de sensibilisation en direction des PSH et leurs familles ; - Compétence de vulgarisation en Darijâ ; - Sens de l'engagement et la disponibilité pendant la période des enregistrements.
3	Spécialiste en éducation spéciale	- Années d'études : Diplôme bac + 3 en sciences de l'éducation, en psychologie, en sciences sociales, en langues, en biologie ou diplôme équivalent ; - Nature d'expérience : Expérience en enseignement ou éducation de minimum 3 ans avec les enfants ayant une déficience intellectuelle ; - Et une obligatoirement une maîtrise attestée des méthodes sensorielles adaptées aux enfants ayant un retard mental ; - Compétence de vulgarisation en Darijâ ; - Sens de l'engagement et la disponibilité pendant la période des enregistrements.

	Spécialiste en enseignement adapté	- Années d'études : Diplôme bac + 3 en sciences de l'éducation, en psychologie, en sciences sociales, en biologie ou diplôme équivalent ; - Nature d'expérience : Expérience en enseignement ou éducation de minimum 3 ans avec les enfants ayant une déficience intellectuelle ; - Et obligatoirement des formations dans le domaine de l'intégration scolaire et la pédagogie adaptée aux enfants en situation du handicap mental ; - Compétence de vulgarisation en Darijâ ; - Sens de l'engagement et la disponibilité pendant la période des enregistrements.
4	Un spécialiste en Analyse appliquée du Comportement	- Années d'études : bac +3 minimum ; - Domaine d'études : Diplôme ou attestation en psychologie ou sciences de l'éducation, sciences sociales ou biologie ou équivalent ; - Nature d'expérience : Justifier d'une expérience dans la pratique des méthodes comportementales adaptées aux personnes ayant un trouble du spectre autistique ; - Avoir une compétence de supervision des professionnels des méthodes comportementales au auprès des personnes ayant un trouble du spectre autistique est un atout ; - Compétence de vulgarisation en Darijâ ; - Sens de l'engagement et la disponibilité pendant la période des enregistrements.
5	Spécialiste en psychomotricité	- Années d'études : bac +3 minimum - Domaine d'études : Diplôme ou attestation en psychomotricité ; - Nature d'expérience : Justifier d'une expérience de 3 ans dans le domaine ; - Compétence de vulgarisation en Darijâ ; - Sens de l'engagement et la disponibilité pendant la période des enregistrements.

Spécialiste en Ingénierie en pédagogie multimédia.	Expérience dans la production des ressources pédagogiques numériques
---	--



**Ministère de l'Équipement,
du Transport, de la Logistique
et de l'Eau**



*Au service
des peuples
et des nations*

Pour les interprètes des capsules

Signes	Ayant une attestation d'interprète des signes ; Une expérience d'interprétariat auprès des institutions
Amazigh , Tarifite , tachlhit	Maîtrisant la communication en Amazigh ou Tarifite ou Tachlhit.